

FONDS
AGIR
ENSEMBLE
POUR
L'INCLUSION (AGIRI)

APPEL À PROPOSITIONS

Étape 2: Soumission d'une proposition de projet

***LIGNES DIRECTRICES
AVRIL 2021***

Introduction

Ces lignes directrices sont destinées aux organisations invitées à l'étape 2 de l'appel à propositions 2021 du Fonds Agir Ensemble pour l'Inclusion (AGIRI). Elles servent à fournir des informations et des instructions pour la soumission du formulaire de proposition de projet. Ce document détaille également les concepts et outils clés communs aux financements d'Affaires Mondiales Canada (AMC), tels que la gestion axée sur les résultats, la théorie du changement et le modèle logique. Ces lignes directrices sont complémentaires à celles publiées dans la première étape de l'appel à propositions du Fonds AGIRI - Profils organisationnels. Veuillez consulter ces dernières pour plus d'informations sur Equitas et le Réseau Dignité Canada, l'histoire et les valeurs qui sous-tendent AGIRI, ainsi que son approche participative et féministe de financement.

Le Fonds AGIRI vise à améliorer le respect, la protection et la réalisation des droits humains des personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles, trans, queer, bispirituelles et intersexes (LGBTQ2I*) dans les pays du Sud, et plus précisément dans les pays éligibles à l'aide publique au développement (APD). Le Fonds AGIRI financera des projets conçus et gérés dans le cadre d'un partenariat entre des organisations canadiennes LGBTQ2I et du Sud. Il vise à favoriser la solidarité entre les mouvements LGBTQ2I du Sud et du Canada.

Dans le cadre de ce premier appel à propositions, les organisations peuvent demander un financement compris entre 200 000 et 500 000 dollars canadiens. La durée des projets peut être entre 12 et 36 mois. Veuillez noter que les projets de 400,000\$-500,000\$ doivent être d'une durée minimale de deux ans. Les organisations et les programmes LGBTQ2I sont gravement sous-financés et la plupart des fonds disponibles sont des subventions à court terme et de faible montant. En offrant des financements pluriannuelles, AGIRI vise à renforcer la durabilité et la stabilité des organisations et à soutenir le développement de partenariats équitables et respectueux.

*Certaines limitations existent lors de l'utilisation des termes telles que lesbienne, gaie, bissexuelle, transgenre, queer, bispirituelle et intersexe (LGBTQ2I). Il existe un éventail d'orientations sexuelles, des identités ou des expressions de genre au Canada et dans le monde entier, ainsi, il existe de nombreux autres mots dans différentes langues pour décrire cette diversité, reflétant les manières culturellement et historiquement spécifiques dont les orientations sexuelles et de genre sont reconnues et exprimées. Par exemple, au Canada, le terme « bispirituelle » est utilisé par et au sein des communautés autochtones, reflétant l'histoire de certains peuples qui décrivent ceux qui franchissent les frontières de genre comme porteurs d'un esprit masculin et féminin.



Critères de sélection

Lors de l'étape 1 de l'appel à propositions (demande de profils organisationnels), les organisations ont été sélectionnées en fonction des critères suivants :

- Statut juridique et gouvernance des organisations canadiennes et du Sud
- Admissibilité à l'APD
- Crédibilité des candidat-e-s au sein des mouvements LGBTQ2I
- Une expérience de travail sur les droits des personnes LGBTQ2I est requise, que ce soit au Canada ou à l'international.
- Ce premier appel à proposition vise particulièrement les organisations ayants des antécédents de travail sur les droits LGBTQ2I à l'internationale, ainsi que des partenariats établis.

Dans l'étape 2, les profils organisationnels, les formulaires de proposition de projet et les pièces justificatives seront également partagés avec le comité de sélection des projets, qui évaluera selon les critères suivants (décrits dans les lignes directrices de la première étape) :

- Capacité des organisations canadiennes et du Sud
- Voix du Sud et approche de partenariat
- Inclusion et intersectionnalité

Les propositions de projet seront évaluées en fonction de ces critères d'évaluation supplémentaires :

- Le projet correspond aux objectifs du Fonds et aux priorités de financement
- Bonne conception : Compréhension du contexte local, impact significatif et faisabilité.
- Méthode d'évaluation significative et gestion appropriée des risques

Formulaire de proposition de projet

Raison d'être et contexte du projet

Dans cette section, vous devez fournir une analyse du contexte local. Expliquez les défis et les opportunités pour les droits LGBTQ2I dans la région cible du projet. Utilisez une analyse intersectionnelle basée sur le genre (GBA+), en particulier des groupes marginalisés au sein des communautés LGBTQ2I. Veuillez fournir des références aux consultations de la communauté et des partenaires et/ou à la documentation externe. Cette section sert à fournir une justification ou un argumentaire sur la nécessité de votre projet. Son but est d'identifier la situation que votre projet cherchera à résoudre ou à changer.



Théorie du changement

L'objectif ultime d'AGIRI est d'accroître le respect, la protection et la réalisation des droits humains et des résultats socio-économiques pour les personnes LGBTQ2I dans les pays du Sud.

Afin de contribuer à cet objectif ultime, AGIRI financera des projets qui répondent à un ou plusieurs (maximum trois) des objectifs intermédiaires suivants. Il n'est pas nécessaire que les projets contribuent à tous les objectifs intermédiaires. La liste se veut plutôt représentative et inclusive des diverses organisations LGBTQ2I au Canada et dans les pays du Sud et de la diversité des stratégies employées pour faire avancer les droits humains des personnes LGBTQ2I. Les organisations peuvent adapter ces résultats pour mieux répondre aux priorités identifiées avec leurs partenaires.

- **Des organisations LGBTQ2I du Sud plus fortes et plus résilientes** - Amélioration de la durabilité des organisations locales de défense des droits des LGBTQ2I dans le Sud global, en particulier celles qui représentent les communautés bispirituelles, trans et intersexes et les femmes bisexuelles, queer et lesbiennes.
- **Une portée plus forte et plus grande des mouvements LGBTQ2I dans le Sud global.**
- **Augmentation des soins collectifs et personnels pour les activistes et les organisations LGBTQ2I**, qui, à son tour, renforcera les mouvements
- **Participation et leadership accrus des personnes trans, bispirituelles et/ou intersexes, et/ou des femmes bisexuelles, queer et lesbiennes** ou des approches ciblées répondant à leurs besoins.
- **Changement des normes sociales ou de l'acceptation de la communauté sur les questions LGBTQ2I.**
- **Un plaidoyer, une influence et des alliés accrus** auprès de gouvernements et d'autres secteurs conduisant à un changement de politique ou de pratique.
- **Réduction de la discrimination et de la violence** ou augmentation des mécanismes de prévention, de protection et de réponse à la discrimination et à la violence OSIGCES.
- **Augmentation des opportunités et de la résilience économique**, et accès à un travail décent pour les personnes LGBTQ2I.
- **Accès accru à une gamme complète de services de santé sexuelle et reproductive.**

Dans la section Théorie du changement du formulaire de proposition de projet, identifiez les résultats intermédiaires visés par votre projet.



Qu'est-ce qu'une théorie du changement ?

La théorie du changement est une description détaillée du changement souhaité auquel le projet contribuera, une explication sur pourquoi le résultat se produira et comment le projet entend y parvenir (stratégies et activités).

La théorie du changement explique comment une initiative est censée produire ses résultats. Elle relie les activités du programme au résultat ultime attendu. La théorie du changement doit présenter les mécanismes du changement, ainsi que les hypothèses, les risques et le contexte qui décrivent comment et pourquoi le programme est censé fonctionner. Elle est inhérente à la conception du programme et doit refléter les connaissances et l'expérience de l'équipe de conception du projet, la recherche, les évaluations, les meilleures pratiques et les leçons apprises. ([Lignes directrices d'Affaires Mondiales Canada sur la GAR](#))

Cette section doit comprendre :

- Les résultats intermédiaires du projet et une explication de la manière dont ils contribuent au résultat final d'AGIRI.
- Une description de votre projet, de votre approche, de vos stratégies et de vos activités.
- La justification de l'approche et la raison d'être de ce projet ou thème particulier.
- Si votre projet se déroule dans plusieurs pays, veuillez expliquer les raisons de cette stratégie (approche régionale ? contextes linguistiques ou réglementaires similaires ? etc.)
- Une explication de la manière dont les activités proposées contribueront à changer la situation décrite dans la section "Contexte" et à atteindre les résultats de votre projet.

Cette section doit également décrire comment le ou les partenaires du Sud et la communauté locale LGBTQ2I ont contribué à la conception du projet et contribueront à la prise de décision.

Inclusion

La priorité sera accordée aux propositions soumises par des organisations LGBTQ2I canadiennes. Une expérience de travail sur les droits LGBTQ2I est requise, que ce soit au Canada ou à l'étranger, quoique ce premier appel vise particulièrement les organisations avec des antécédents de travail sur les droits LGBTQ2I à l'internationale. Le Fonds accordera également la priorité aux organisations et aux initiatives qui favorisent particulièrement l'inclusion et le leadership d'une diversité de communautés LGBTQ2I.

Dans la première étape du processus de demande, vous nous avez fourni des informations sur les antécédents du partenaire canadien et du partenaire(s) du Sud en matière de travail sur les droits LGBTQ2I et des questions ont été posées pour déterminer si les organisations sont dirigées par des personnes LGBTQ2I. Cette section du formulaire de proposition de projet est axée sur les questions intersectionnelles, en particulier pour souligner comment les besoins et les priorités des personnes TQ2IBL et d'autres identités croisées, ainsi que comment les membres de ces communautés sont intégrés dans le projet.



Modèle logique

Lignes directrices sur la gestion axée sur les résultats (GAR)

Le formulaire de proposition de projet comprend une section sur le modèle logique, dans laquelle vous devez définir les différents niveaux de résultats. Les définitions suivantes peuvent être utiles lors de l'élaboration de votre modèle logique, et de plus amples informations sont disponibles dans les [lignes directrices GAR](#) d'Affaires mondiales Canada. Un exemple d'un modèle logique simplifié est également inclus ci-dessous.

- **L'objectif ultime** décrit un changement positif dans l'état, les conditions ou le bien-être des communautés, organisations ou participant-e-s ciblé-e-s du projet. Aux fins du fonds AGIRI, l'objectif ultime est d'accroître le respect et la réalisation des droits humains et d'améliorer les résultats socio-économiques des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, queer, bispirituelles et intersexes (LGBTQ2I) dans le Sud mondialisé.
- **Le ou les résultats intermédiaires** reflètent un changement de comportement, de pratique, ou de performance pour les communautés, organisations ou participants ciblés. (Des exemples de résultats intermédiaires sont disponibles à la page 5).
- **Le ou les résultats immédiats** reflètent un changement dans les capacités telles que les compétences, les connaissances, la sensibilisation, etc. ou l'accès, les attitudes, les aspirations, etc. pour les communautés, les individus ou les organisations ciblés.

Exemple de modèle logique simplifié

Résultat ultime	Respect, protection et réalisation accrus des droits humains et résultats socio-économiques pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, queer, bispirituelles et intersexes (LGBTQ2I) dans le pays X.			
Résultats intermédiaires	1. Des mouvements LGBTQ2I plus forts, plus dynamiques et plus étendus dans le pays X.		2. Un plaidoyer, une influence et des alliés accrus auprès du gouvernement et d'autres secteurs.	
Résultats immédiats	1.1 Augmentation du nombre et de la diversité des organisations participant aux mouvements LGBTQ2I	1.2 Collaboration accrue entre les organisations des mouvements LGBTQ2I	2.1 Capacité accrue des organisations LGBTQ2I à inciter les détenteurs d'obligations à mieux respecter leurs droits humains	2.2 Collaboration accrue avec les alliés au sein du gouvernement
Activités	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des organisations existantes et des organisations alliées • Plan de sensibilisation visant à accroître la taille, la portée et la diversité du réseau. • Outils favorisant la communication entre les participants au réseau (infolettres) • Événements ou réunions pour renforcer les relations et partager les forces et les défis. 	<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes ou événements collectifs • Recherche produite en réseau • Production de rapport par le réseau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de certaines organisations LGBTQ2I sur l'engagement des détenteurs d'obligations à remplir leurs obligations en matière de droits humains pour faire progresser les droits humains des LGBTQ2I. • Campagnes ou événements 	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement de relations avec les principaux alliés • Formation des détenteurs d'obligations • Collaboration à l'élaboration de politiques ou de programmes • Réunions ou communications

Suivi et évaluation

Dans le formulaire de proposition de projet, il y a une section sur le suivi et l'évaluation, où les candidat-e-s sont invité-e-s à décrire comment ils-elles mesureront les résultats de leur projet.

Il vous sera demandé de fournir des indicateurs quantitatifs, ainsi que de décrire des techniques participatives qualitatives pour faire émerger des histoires de changement et des meilleures pratiques pour faire avancer les droits humains des personnes LGBTQ2I dans le Sud. Voici quelques exemples d'indicateurs quantitatifs pour mesurer les résultats intermédiaires inclus dans cet appel qui peuvent servir d'inspiration :

- 1. Des organisations LGBTQ2I du Sud plus fortes et plus résilientes :** Nombre d'organisations, ventilées par communautés (femmes lesbiennes, bispirituelles et queer, trans et intersexes, autochtones, etc) démontrant une gestion, une durabilité et/ou une stabilité organisationnelles améliorées.
- 2. Des mouvements LGBTQ2I plus forts, plus dynamiques dans les pays du Sud :** Taille et dynamisme des réseaux tel que définie par le nombre d'organisations, le nombre d'actions collectives, la représentation de la diversité au sein du mouvement LGBTQ2I, etc.
- 3. Soins collectifs et personnels pour les défenseur-ses des droits humain (DDH) LGBTQ2I :** Le nombre et la qualité de lieux sûrs et de processus de sécurité et de bien-être individuel et collectifs mis en place pour que les DDH et le personnel prennent du recul pour se reposer et se ressourcer. Nombre de DDH accédant à ces espaces.
- 4. Changement des normes sociales ou acceptation de la communauté sur les questions LGBTQ2I :** Nombre et diversité d'alliés (individus ou organisations, par secteur).
- 5. Augmentation du plaidoyer, de l'influence et des alliés auprès du gouvernement et d'autres secteurs, entraînant un changement de politique ou de pratique :** Preuve de changement de politique ou de pratique (nombre et qualité des nouvelles politiques, nouvelles pratiques).
- 6. Leadership accru des personnes LGBTQ2I dans les programmes ou les approches ciblées répondant à leurs besoins :** Nombre d'individus LGBTQ2I (désagrégés) qui exercent des rôles de leadership au sein de leur organisation ou communauté.

Vos activités devront également faire l'objet d'un suivi, comme le nombre de formations dispensées, le nombre de personnes formées (ventilé par LGBTQ2I), les documents produits, le nombre d'événements organisés, etc. D'autres exemples d'indicateurs quantitatifs sont disponibles à la page 51 du guide de gestion axée sur les résultats d'AMC.

Dans cette section, vous devez également décrire certaines techniques de collecte de données, telles que les techniques de recherche participative ou les méthodologies traditionnelles comme les enquêtes ou les questionnaires, que vous utiliserez.



Atténuation des risques

De nombreux types de risques peuvent être inclus dans un cadre d'atténuation des risques pour les projets de développement international. Il est important d'examiner les risques existants qui peuvent entraver la mise en œuvre des projets ou qui peuvent rendre les individus vulnérables à la violence ou à l'insécurité. La liste suivante comprend quelques risques potentiels :

- Risques financiers : fluctuations monétaires, faiblesse des systèmes bancaires ou juridiques, fraude ou corruption.
- Risques politiques : instabilité, conflits, répression et violence accrues.
- Autres : Les risques environnementaux, les risques internes (rotation du personnel ou épuisement professionnel) ou encore les risques associés au COVID et au confinement qui peuvent présenter des risques pour la réalisation des activités du projet.

Exemple: Risque

Le COVID-19 et les mesures de distanciation sociale qui l'accompagnent peuvent entraver la mise en œuvre des activités de formation.

Exemple: Mesures d'atténuation

Investissement dans la technologie, et/ou dans des mesures d'hygiène, pour les organisations et les participants, afin de permettre un apprentissage à distance, et/ou dans des environnements d'apprentissage en personne sécurisés.

Ne pas nuire

AGIRI est guidé par un principe de « non-nuisance » (Do-No-Harm) autant sur le plan des partenariats que des programmes. AGIRI vise à remettre en question les dynamiques coloniales de financement et à travailler en solidarité avec les groupes LGBTQ2I marginalisés au Canada et dans les pays du Sud afin de réduire les préjudices, en particulier le tort causé aux plus vulnérables. AGIRI portera également une attention particulière à la sécurité et au bien-être de ses partenaires au Canada, dans les pays du Sud et dans les communautés locales afin de veiller à ce que les activités n'exacerbent pas les risques de discrimination ou de violence.

Dans cette section, il vous sera demandé de décrire comment vous intégrerez les principes de "ne pas nuire" dans votre projet. Par exemple, comment les informations sur les partenaires du projet et les militants individuels seront-elles traitées de façon à en garantir la plus grande confidentialité ?

Plan de travail annuel

Veillez fournir une ventilation de vos activités par trimestre dans le modèle fourni. Il s'agit d'un diagramme de Gantt communément adopté et utilisé en gestion de projet pour planifier et programmer les activités en fonction des résultats escomptés.

Il suffit d'énumérer les activités sous chaque résultat immédiat et d'indiquer la période pendant laquelle l'activité aura lieu. Parfois, les activités contribuent à deux résultats. Veuillez ne pas dupliquer les activités. Ne les inscrivez qu'une seule fois.



Directives budgétaires

Veillez diviser votre budget pour présenter clairement les activités, ainsi que les coûts canadiens et internationaux. Vous pouvez ajouter des colonnes ou des lignes selon vos besoins.

Les dépenses éligibles incluent :

- Coûts directs de fonctionnement du projet et de prestation de services, tels que les salaires, les frais de contrat, les fournitures du projet, les frais de réunion et de voyage.
- 12% de frais administratifs pour les organisations canadiennes.
- Les coûts directs à l'étranger, tels que le loyer, les améliorations locatives, les services publics, les dépenses et les fournitures de bureau, l'ordinateur de bureau et l'entretien général, sont également admissibles. Veuillez vous référer aux directives concernant les éléments de coût admissibles pour les projets de développement d'AMC.

Dépenses non admissibles :

- Cotisations d'adhésion à une association professionnelle ;
- Frais liés au divertissement ;
- Frais payés avant la date d'entrée en vigueur de l'accord ;
- Cadeaux ;
- Frais de crédit ;
- Brevets ;
- Intérêts débiteurs ; et
- Tout autre coût non directement lié au projet.

AGIRI n'a pas été conçu pour soutenir des projets se déroulant entièrement au Canada. Bien que certains coûts puissent être encourus au Canada, comme les coûts admissibles de gestion du programme, la majorité du financement doit être dirigée vers les organisations du Sud et leur travail. Toutefois, certaines activités d'engagement du public (moins de 5 % des coûts directs du projet) se déroulant au Canada sont admissibles, à condition qu'elles soient complémentaires et ne constituent pas l'objectif principal du projet. Par exemple, les frais de déplacement des défenseurs des droits humains LGBTQ2I qui viennent au Canada pour participer à des activités d'engagement public, à des visites éducatives, à des activités autothérapeutiques et de solidarité avec des organisations et des mouvements LGBTQ2I canadiens. AGIRI coordonnera avec les organisations de la société civile canadienne et le RDC ces voyages au Canada afin qu'ils coïncident ou soient complémentaires aux événements de la table ronde d'AGIRI.

Sélection des projets

L'équipe d'AGIRI fournira les formulaires de proposition de projet et les outils de sélection au Comité de sélection des projets d'AGIRI qui prendra la décision finale sur les projets à financer. Pour en savoir plus sur les membres du Comité de sélection des projets (CSP) et leurs termes de référence, veuillez consulter [notre site Internet](#).

Nous sommes préoccupés par le fait que les interactions des candidats avec le CSP peuvent créer des conflits d'intérêts réels ou perçus pendant la période de proposition et d'examen, amenant les candidats à remettre en question l'équité des décisions de financement. Afin de préserver l'intégrité du processus, nous vous prions d'orienter toutes les demandes et communications vers Natalia Sinuco, chargée de programme AGIRI, par courriel à nsinuco@equitas.org.

L'équipe d'AGIRI peut soutenir le CSP, si ce dernier souhaite mener des entretiens ou organiser des réunions avec les organisations. Pour l'instant, nous ne prévoyons pas d'entretiens, principalement en raison de notre capacité limitée. Cependant, étant donné qu'il s'agit de notre premier appel à propositions et que nous nous engageons à suivre un processus d'apprentissage, AGIRI pourrait vous convoquer à une rencontre, que ce soit avec l'équipe d'AGIRI ou le CSP.



Suite à l'examen de votre demande

Nous vous informerons de la sélection de votre projet **quatre à six** semaines après la date de clôture. Pour les projets qui n'ont pas été retenus lors de ce premier appel à proposition, nous fournirons un retour d'information détaillé et les organisations éligibles pourront soumettre à nouveau une proposition de projet lors du deuxième appel à candidatures. Nous analyserons également les forces et les faiblesses des propositions soumises afin de mieux cibler les besoins dans le programme de renforcement des capacités qui sera lancé en 2021. Ce programme de renforcement des capacités est destiné à accompagner les organisations à préparer des propositions pour de futurs appels à propositions.

Enfin, AGIRI évaluera ce premier appel à propositions afin d'améliorer son processus pour les futurs appels. Votre participation à cette évaluation nous permettra de mieux adapter le processus pour répondre aux besoins et aux réalités des OSC LGBTQ2I au Canada et à l'internationale.

Calendrier

- ✓ **Invitations à soumettre une proposition de projet (étape 2) :**
Semaine du 12 avril 2021 (6 semaines)
- ✓ **Webinaire d'orientation sur les propositions (EN/FR) : mercredi 28 avril 2021, 12h00 EDT**
- ✓ **Webinaire de questions et réponses sur la proposition (EN/FR) : jeudi 13 mai 2021, 12h00 EDT**
- ✓ **Date limite de soumission des propositions : **jeudi 27 mai 2021, 17h00 EDT****
- ✓ **Date limite pour le comité de sélection des projets : Juin 2021**
- ✓ **Communication des résultats: Juillet 2021**
- ✓ **Accords de financement et de partenariat : Juillet 2021**
- ✓ **Premiers versements : Juillet-août 2021**
- ✓ **Évaluation du processus d'appel à proposition : Juillet-août 2021**

Séances d'information

Veillez vous référer au calendrier ci-dessus pour les échéances des webinaires d'orientation et de questions-réponses. Ces sessions permettront aux organisations de mieux préparer leurs soumissions de propositions. L'équipe d'AGIRI donnera une orientation sur le formulaire de proposition de projet et répondra aux questions des participant-e-s. Seulement les organisations retenues pour l'étape 2 seront invité-e-s à s'inscrire aux webinaires. Les webinaires seront enregistrés et partagés sur demande, si les participant-e-s donnent leur accord.

Soutien

L'équipe d'AGIRI est disponible pour répondre aux questions et clarifications. Veuillez envoyer un courriel à Natalia Sinuco à nsinuco@equitas.org.

Comment soumettre votre dossier de proposition de projet

Afin d'être considéré dans le cadre de cet appel, il est impératif de soumettre votre dossier de candidature complet par email à nsinuco@equitas.org avant **17h00 EDT le 27 mai 2021**. Veuillez mentionner l'appel à propositions AGIRI 2020-2021 dans l'objet de votre courriel. Votre demande ne sera pas prise en compte pour un financement si vous ne respectez pas les exigences obligatoires, les normes minimales et les délais détaillés ci-dessous.

Votre dossier de candidature doit inclure :

- Formulaire de proposition AGIRI 2020-2021
- Budget complété
- Plan de travail complété
- Documents de soutien

La soumission d'une proposition dans le cadre d'un appel ne garantit pas le financement. Les décisions de financement seront prises sur la base de l'évaluation du bien-fondé de votre demande par le Comité de Sélection.



Canada

Le Fonds Agir Ensemble pour l'Inclusion est financé par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire d'Affaires mondiales Canada.